



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Décision n° 2023/02

Domaine: Finances – Divers

Objet : Cession du véhicule FORD MAVERICK immatriculé 3647 PD 11

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22 ;
Vu la délibération en date du 29 janvier 2022 donnant au Maire délégation pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
CONSIDERANT la proposition de M. MENET pour l'achat du véhicule FORD MAVERICK immatriculé 3647 PD 11 ;
CONSIDERANT les frais de réparation du véhicule dont la date de 1^{ère} mise en circulation remonte au 27/09/1995 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

Le véhicule de marque FORD immatriculé 3647 PD 11 est cédé en l'état à M. MENET Cyril domicilié 9 rue Emile Pouytes à Cuxac d'Aude contre la somme de 550 € (cinq cent cinquante euros).

ARTICLE 2 :

Madame le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier principal de Narbonne-Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune.

FAIT à CUXAC-d'AUDE, le 7 février 2023

Le Maire

Grégory DELFOUR

